

*HiSCoD*

**Auvergne-Rhône-Alpes**

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Lus-la-Croix-Haute le 2 septembre 1759
Identifiant	HISCOD_03526
Date	Année 1759 Mois : Septembre Jour : 2 Jour de la semaine : Dimanche
Localisation	Lieu historique : Lus-la-Croix-Haute Lieu : Lus-la-Croix-Haute Code commune : 26168 Latitude : 44.665318 Longitude : 5.705256
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Grenoble Sous-entité administrative : Crest
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Auvergne-Rhône-Alpes Sous-entité administrative : Drôme
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Conflit contre les autorités locales et/ou nationales ; Typologie originale : Type 311 : Divers Type 604 : Divers Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Oui

## Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 3717 : « À la suite de l'incendie du Grand Logis de Lus, le procureur juridictionnel de La Croix Haute a obtenu de l'évêque de Die des lettres monitoriales. En ce jour, le curé se les fait arracher en pleine église, quand il veut en donner lecture après l'offertoire. Document déchiré. Une femme arrêtée et la belle-soeur d'un homme détenu à cause de l'incendie. [Autre enquêteur] Type difficile à qualifier. À la suite d'un incendie au "Grand Logis" de Lus, auberge que certains qualifient de "bordel" et qui n'a pas bonne réputation, Guillaume Reymond des Lucettes a été arrêté et emprisonné. L'official du diocèse de Die a lancé un monitoire pour obtenir des révélations. Le dimanche 26 août 1759, le desservant de l'église des Lucettes (paroisse de Lus) s'apprête après l'offertoire, à publier le monitoire. Il le tient à la main, au devant de l'autel et avant de lire, il exhorte au calme, disant que le monitoire ne faire de mal qu'à ceux qui ne veulent pas déclarer ce qu'ils savent. Il se fait alors "un bruit confus", "une émeute dans l'église". Un grand nombre de femmes se lèvent, avec des cris "Comment voulez-vous laisser publier cela ! ". Tous les hommes sortent ainsi qu'une partie des femmes. Parmi celles qui restent plusieurs entrent dans le chœur. Marie André, femme de Pierre Lucet, arrache le monitoire des mains du curé et la femme de Pierre Odelay, de la Croix Haute, le prend et le déchire sur la table de la communion. Le curé fait donner un coup de cloche, tous rentrent à l'église et la messe reprend. L'affaire aurait été préméditée. Les décrets de prise de corps (8 octobre 1759 - 13 février 1760) contre cinq femmes ne pourront avoir d'effet, les inculpées étant en fuite. Décision de saisir leurs biens. »

Description (anglais) : -

## Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 3717.Arch. dép. Drôme, B 2291 (judicature de Lus).

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

## Notes

Auteur(s) : Roger Pierre

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19